



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Voguéo

Question écrite n° 1785

Texte de la question

M. Thierry Solère alerte Mme la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative sur les conséquences qu'aurait la mise en place du projet Voguéo sur les activités sportives du parc nautique de l'île de Monsieur à Sèvres. Alors que le conseil du Syndicat des transports d'Île-de-France (Stif) vient d'approuver, le 6 juin 2012, le bilan de sa concertation et confirmé la poursuite de son nouveau projet Voguéo prévoyant trois lignes de transport desservant 31 escales entre Suresnes et Vitry-sur-Seine, l'ensemble des clubs résidents du parc nautique de l'île de Monsieur (l'ACBB-aviron et l'ACBB canoë kayak, Arc-de-Seine kayak, le Centre nautique des scouts marins de Boulogne-Billancourt, Nautique Sèvres, la SNSM, Val-de-Seine nautique, le comité départemental d'aviron des Hauts-de-Seine, le comité départemental de canoë-kayak des Hauts-de-Seine ainsi que le comité départemental de voile des Hauts-de-Seine) ont fait part de leur totale opposition à ce projet qui est incompatible avec la pratique d'activités nautiques sur ce site, du fait de la dangerosité de la cohabitation des deux activités. Les 3 000 personnes qui y pratiquent des activités nautiques ainsi que les salariés des clubs et du parc nautique de l'île de Monsieur attendent du Gouvernement un véritable soutien, afin qu'une solution qui ne les condamnent pas puisse être trouvée.

Texte de la réponse

Le projet Voguéo est porté par le Syndicat des Transports d'Ile de France (STIF) pour développer un service public de transport régulier de personnes par navette fluviale sur l'ensemble du bief parisien de la Seine. Un travail préparatoire a été lancé par le STIF avec les collectivités et partenaires concernés, visant à évaluer les contraintes techniques et économiques du projet et à envisager différents scénarii possibles pour les escales et pour le niveau d'offre. Une procédure de délégation de service public, décidée par le Conseil du STIF en juin 2011, a été lancée. Les offres ont été remises au STIF le 31 août 2012. La procédure est en cours. Une concertation préalable s'est déroulée du 23 janvier 2012 au 3 mars 2012 inclus, qui a permis de recueillir 4139 avis majoritairement favorables au projet. Dix des douze communes se sont prononcées favorablement sur le dispositif de concertation. La commune de Sèvres n'a pas souhaité délibérer et celle de Saint-Cloud a émis un avis défavorable. Parmi les avis défavorables figurent ceux des clubs sportifs gérant les activités nautiques du parc nautique de l'île de Monsieur. Une pétition, lancée par plusieurs associations de sports nautiques implantées sur l'Île de Monsieur à Sèvres, a suscité une mobilisation massive de leurs membres. Cet « appel à mobilisation contre Voguéo » invitait à formuler un avis négatif sur www.voguelo.fr considérant que le projet Voguéo aurait pour conséquence l'arrêt définitif des activités des clubs sportifs et la fermeture définitive de la base nautique. Le maire de Sèvres, vice-président du Conseil général des Hauts-de-Seine, considère dans un courrier émis au nom du Syndicat Mixte de l'Île de Monsieur que « ces pratiques sportives qui sont déjà contraintes par la navigation commerciale existante seraient fortement perturbées, voire empêchées, par la circulation supplémentaire d'une ligne régulière ». Toutes les remarques formulées dans le cadre de la concertation ont été intégrées au bilan de la concertation, y compris celles émanant des clubs nautiques. Le ministère chargé des sports veillera, avec l'appui des fédérations concernées, à ce que le projet retenu concilie tous les usages et perturbe le moins possible les activités nautiques dans cette zone.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Solère](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1785

Rubrique : Transports urbains

Ministère interrogé : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Ministère attributaire : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 juillet 2012](#), page 4487

Réponse publiée au JO le : [23 avril 2013](#), page 4558